

Québec, le 27 novembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Nous donnons suite à la question inscrite au Feuilleton du 31 octobre 2019 par M^{me} Isabelle Melançon, députée de Verdun, concernant le plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Culture et des Communications.

On dénombre 11 actions structurantes entreprises par le ministère qui prennent en compte des principes de développement durable :

- Création du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art;
- Renouvellement du programme Appel de projets – Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
- Renouvellement du programme Aide au fonctionnement – Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques;
- Renouvellement du programme Aide au fonctionnement – Organismes nationaux de loisir culturel;
- Renouvellement du programme Aide au fonctionnement – Organismes de regroupement;
- Renouvellement du programme Aide au fonctionnement – Institutions muséales (2016-2019);
- Renouvellement du programme Aide au fonctionnement – Médias communautaires (2016-2019);

- Renouvellement du programme Appel de projets – Soutien des expositions permanentes et itinérantes (2016-2017);
- Autorisation de la norme du programme Aide aux immobilisations par le SCT;
- Fonds de promotion et de valorisation de la langue française;
- Actualisation de la politique culturelle et élaboration du plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.

Soyez assuré que la prise en compte des principes de développement durable demeure une préoccupation constante au sein du ministère de la Culture et des Communications.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 36465